

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ctique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N° M21- 071030

86870

Autres

Maladie

Dentaire

**MUPRAS
RECEPTION**

Optique

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 01164 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre : REIRAITTE

Nom & Prénom : Noureddine Mohamed

Date de naissance : 20/06/1951

Adresse : 607 BLD WAFA HN 21 DEROUA

Tél. : 06 73 14 05 87 Total des frais engagés : 1068,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

DR. NAJAH
Cardiologue
Bd Allal Ben Abdellah, Bloc 223
Casablanca
IN 52-031173014

Cachet du médecin :

Date de consultation : 24/10/2021

Nom et prénom du malade : DRISS

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Age : 63,8

Enfant

Nature de la maladie : DMR

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : R ACCUEIL

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : DEROUA

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 28/09/2021

H. HIMMI



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/08/2011	Q1 + Q2	300	300	DR NAJIB HAYAT Cardiologue Rd Ahmad Hassan, Derb Houra, Bloc 225 Casablanca Fix. 05.22.53.20.54

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE EL DUMOUNA 244 Bouskoura Deroua Fix. 05.22.53.20.54	27/9/11	768.00

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux

Docteur Hayat NAJIH

Cardiologue



الدكتورة حياة ناجح

اختصاصية في أمراض القلب والشرايين

Diplômée de la faculté de médecine de Casablanca

Ancien interne à l'hôpital de la Timone à Marseille

Ancien interne du CHU Ibn Rochd de Casablanca

Diplômée en Echocardiographie de l'Université Bordeaux Segalen

Diplômée en cardiologie pédiatrique de l'Université Paris Descartes

Diplômée en imagerie vasculaire de l'Université Paris Sud

خريجة كلية الطب فـ.مـ. الدار البيضا.

طبيبة داخلية سابقاً مستشفي مارسيليا بفرنسا

طبيبة داخلية حفظ القلب بالدار البيضا.

حاصلة على شهادة حفظ الشرايين والزورة بالصحي من جامعة بودو بفرنسا

حاصلة على شهادة حفظ القلب بالصحي من جامعة باريس

حاصلة على شهادة أمراض القلب للأطفال من كلية الطب بباريس

Casablanca, le : 24/08/2014

Bakkrid Najiha
PHARMACIE EL QUOMOUMA
244 lotissement el wafaa
Deroua

Fix : 05.22.53.20.54

1 - Collyre 5% ml 50

2 - 0 - 0 - C

2 - Oftamol 10 ml 50

PHARMACIE EL QUOMOUMA
244 lotissement el wafaa
Deroua
Fix : 05.22.53.20.54

263.00

Hayat
Cardiologue
Bd. Afghanistan, Derb Houria, Bloc 225
Casablanca



Bd. Afghanistan, Derb Houria, Bloc 225, N°1, 2ème Etage , Hay hassani, Casablanca

شارع أفغانستان درب الحرية ، بلو 225، رقم 1، الطابق الثاني، المهم الصنف، الدار البيضا.

Tél. : 05 22 90 70 51 - GSM : 06 62 69 23 99

00'807

00'808



DÉTENSIEL® 10 mg
30 comprimés pelliculés sécables
6 118001 101788
PPV : 72,00 DH
Distribué par Cooper Pharma

7862160236

DÉTENSIEL® 10 mg
30 comprimés pelliculés sécables

6 118001 101788
PPV : 72,00 DH

Distribué par Cooper Pharma

7862160236



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

valable 3 mois

DECLARATION DE MALADIE CHRONIQUE

(À adresser au médecin conseil de la MUPRAS sous pli confidentiel)

Je soussigné :

Certifie que Mlle, Mme, M. : *Bakht Al Afifa*

Présente

Diabète

+ HTA

Nécessitant un traitement d'une durée de :

long cours

Dont ci-joint ordonnance :

Oralmax 500 mg + Detinol 100 mg

(à défaut noter le traitement prescrit)

site : www.mupras.com // mail : rec@mupras.com // tel : 0522-20-45-45 ou 0522-22-78-15 / fax : 0522-22-78-18
Adresse : Center d'affaires Allal Ben Abdellah, 49, Angle Rue Allal Ben Abdellah et Rue Mohammed Fakir
6ème Etage, Casablanca